

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
02/07/2021

Dossier complet le :
20/12/2021

N° d'enregistrement :
2021-11316

1. Intitulé du projet

Création d'un poste de transformation électrique 90 000/33 000 Volts sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire (Vienne).
Projet "poste électrique de Bois Brunet".

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Enertrag Poste de Raccordement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Vincent Masurel, représentant d'Enertrag Energie, société elle même représentante
d'Enertrag Poste De Raccordement

RCS / SIRET

8 5 0 5 3 7 5 2 3 0 0 0 1 9

Forme juridique

société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts.	Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est supérieure à 63 kilovolt. Enertrag envisage la création d'un poste de transformation 90/33 kilovolts sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire. Ce poste se situerait sur une parcelle adjacente au poste d'étoilement RTE "Le Laitier" et très proche du poste SRD récemment construit.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire (Vienne), un poste de transformation électrique 90 000/ 33 000 volts, raccordé par une liaison souterraine (environ 120m) au poste d'étoilement 90 000 Volts du Laitier, situé sur la parcelle voisine. Cette liaison souterraine sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage RTE.

Le site destiné à l'implantation du poste est un terrain plat dépourvu de construction. Ce terrain correspond à un champ cultivé entouré de haies arbustives et du chemin d'accès au poste RTE "du Laitier" au nord.

Une haie arbustive existante sera à couper sur une longueur de 15 mètres environ (longueur qui sera réduite au stricte nécessaire) pour créer l'accès au poste de transformation. Le double, au minimum, de la longueur coupée sera replanté aux alentours du poste.

4.2 Objectifs du projet

Dans un contexte de transition énergétique, la Nouvelle-Aquitaine accueille une quantité croissante d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Dans ce cadre, la société Enertrag développe trois projets de parcs éoliens dans la Vienne. L'évacuation de l'énergie produite par ces parcs nécessite la création d'un poste de transformation électrique (objet du projet) qui sera raccordé au poste existant du Laitier. Ce poste élèvera la tension de 33 000 volts à 90 000 volts.

Ce projet a pour but, comme le poste de transformation SRD, de raccorder des installations de production d'électricité d'origine renouvelable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le futur poste électrique sera un lieu clos (Clôture de hauteur > 2,5m) d'une surface d'environ 2800m² dans lequel seront implantés: un bâtiment (environ 110 m²) avec toit en terrasse pour la potentielle installation panneaux solaires, des équipements électriques (HTB, HTA, BT), des pistes et une fosse déportée.

Le poste sera équipé d'un unique transformateur de puissance ONAN de 50MVA à sa mise en service. Les étapes durant la phase travaux sont les suivantes:

- Aménagement de l'accès par le chemin communal " Brandes de la Grand Eve" et le chemin RTE menant au poste du laitier.
- Balisage et aménagement du terrain.
- Création des accès et pose des clôtures.
- Terrassement pour la création de la plate-forme du poste accueillant le bâtiment et autres éléments.
- Réalisation des fondations du bâtiment et des appareils électriques.
- Construction du bâtiment et de toutes les autres installations nécessaires au poste.
- Acheminement et mise en place des appareils électriques haute tension (transformateur, sectionneur, disjoncteur, ...) .
- Finitions de la plateforme (gravillons ou gazon).
- Travaux dans le poste RTE (sans extension foncière) et pose de la liaison souterraine (environ 120m).

Les travaux nécessiteront la circulation et l'utilisation d'engins pour le transport de matériaux, les terrassements et le montage des différents équipements (camions d'approvisionnement et d'évacuation des matériaux, pelles mécaniques, bétonnière, ...) et un convoi lourd pour la livraison du transformateur.

La durée du chantier sera d'environ 1 an.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le poste de transformation fonctionnera de manière autonome avec ses automates ainsi qu'un contrôle à distance, sans présence quotidienne de personnel sur site. Le personnel interviendra sur site uniquement pour réaliser des opérations de maintenance ou en cas d'avarie du système.

La fosse déportée installée sur site aura pour but de récupérer tout écoulement d'huile en cas d'avarie du transformateur. L'énergie qui transitera dans le poste sera acheminée par le biais de liaisons souterraines.

Une bande de 9m de largeur avait été prévue dans la parcelle réservée par Enertrag dans l'optique de créer un chemin d'accès depuis le chemin communal pour accéder au poste électrique. Cependant, pour réduire l'impact du projet, ce chemin ne sera pas créé et une servitude de passage sera signée pour utiliser le chemin d'accès RTE existant. Cette bande de 9 m sera conservée pour les départs de câbles souterrains à destination des éoliennes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Le projet est soumis à un permis de construire (Article L421-1 du Code de l'urbanisme).

-Le projet n'est pas soumis ni a déclaration ni à autorisation au titre de la loi sur l'eau (Rubriques 2.1.5.0; 3.2.2.0; 3.3.1.0 de la loi sur l'Eau)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de la parcelle projet ciblée en mètres carrés (promesse de vente signée)	4600m ²
Emprise aménagée	<3000m ²
Superficie du bâtiment	<120m ²
Hauteur du bâtiment	≈4m
Hauteur du transformateur	≈7m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Adjacent à la Brandes de la Grand Eve
Commune de Champagné-Saint-Hilaire , département de la Vienne

Le terrain du projet correspond à un détachement de la parcelle 0A0027.
(Division cadastrale à réaliser;
promesse de vente déjà signée)

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 18' 30 " 98 Lat. 46° 20' 30 " 47

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	situé à 3,1KM de la ZNIEFF de type 1 la plus proche
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Vienne approuvé en juillet 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Pas de PPRN ni PPRT AZI du Clain diffusé en 2008 (projet éloigné de cette ZI)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Adjacent au bassin du Clain.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Se situe à 12,3 km de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux de nivellement de faible ampleur ainsi que la réalisation du bâtiment généreront peu de matériaux excavés dont une partie sera réutilisée sur place. Le peu de déblais excédentaires (si existants) sera évacué en décharges agréées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet entraîne la reconversion d'environ 0,46 ha d'un terrain agricole présentant une faune et une flore très limitées à cause d'une exploitation agricole de la terre Enertrag mettra en place des haies aux abords de son poste pour créer continuité écologique avec les haies arbustives existantes. Une bande de 9m sera laissée en friche créant du couvert pour les espèces locales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Reconversion d'environ 0.46ha de la parcelle actuellement cultivée (céréaliculture).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	le futur poste se situe en zone d'aléa fort au retrait-gonflement des argiles. Les fondations des équipements seront adaptées à la géologie du terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Lors de la phase chantier des déplacements ponctuels de camions seront à prévoir pour l'acheminement du matériel. Pendant l'exploitation il n'y aura pas de présence sur site sauf pour les opérations d'intervention et de maintenance durant lesquels les techniciens se déplacent en véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le poste comportera un transformateur qui est une source de bruit limitée. Des mesures seront mises en place pour respecter la réglementation en vigueur. La parcelle du projet est idéalement située car éloignée de la ville et isolée de l'habitation la plus proche.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions				Gaz d'échappement des engins uniquement durant la phase chantier.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En fonctionnement normal le poste électrique ne pollue ni le sol ni les eaux. Les organes du poste sont totalement étanches et ne rejettent aucun liquides. L'huile contenue dans le transformateur pourrait s'écouler uniquement en cas d'avarie technique de ce dernier ; Cela fait l'objet d'une mesure spécifique : fosse de récupération comportant un séparateur et un récupérateur.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les déchets éventuellement recueillis durant la construction ou l'exploitation du projet seront évacués et recyclés ou traités (huile de transformateur, matériaux utilisés durant la phase de construction, etc)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La zone étant actuellement cultivée, réduction de la zone de culture (de 0,46ha), nécessitant une division cadastrale. La phase chantier se limitera à la zone concernée et ne perturbera pas l'activité de la commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site d'implantation du projet a été stratégiquement choisi dans le but de :

- Le rapprocher des postes de RTE et de SRD pour créer une continuité du réseau et réduire l'impact de la liaison souterraine haute tension.
- Planter le poste dans un environnement éloigné des habitations et facilitant l'insertion paysagère (beaucoup de haies arbustives entourant le site d'implantation)

Une haie d'essences locales sera plantée aux abords du poste dans un but d'insertion paysagère, de délimitation et de création d'habitat pour la faune.

La surface au sol imperméabilisée sera réduite au maximum pour permettre l'infiltration directe des eaux pluviales. Une partie du poste réservée pour une potentielle future extension sera laissée en friche.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du fait que le projet est adjacent aux postes électriques du Laitier et de SRD, n'est présent sur aucun site protégé et fera l'objet d'une conception durable et respectueuse en adéquation avec le code de l'environnement, la réalisation d'une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire pour le projet en question.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

Fait à Cergy

le, 25.06.2021

Signature



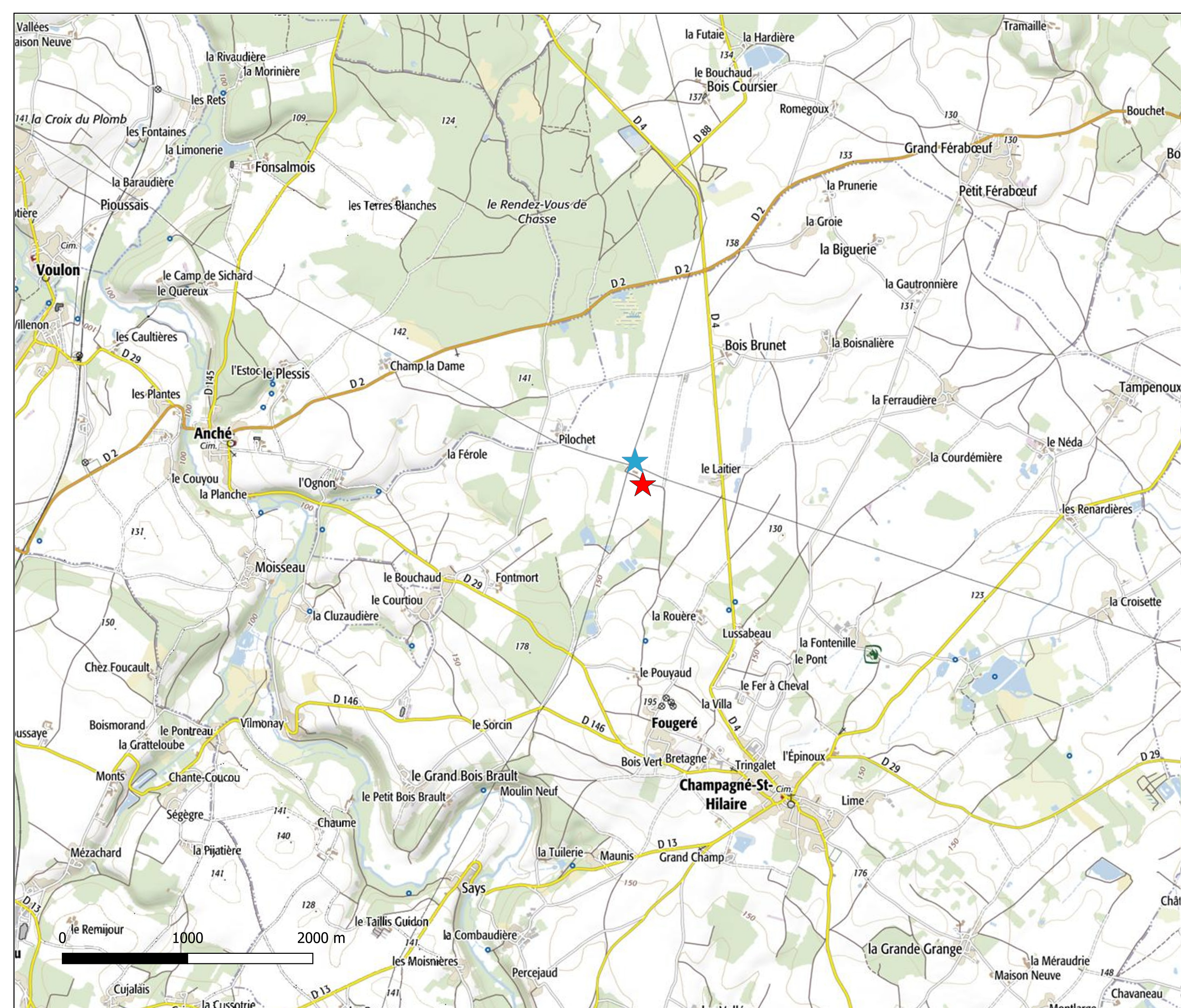
Poste de transformation
Bois Brunet

DATE 4/2/2020

A3 Echelle 1:25000

★ Poste du Laitier (RTE)

★ Poste Bois Brunet (Enertrag)



ENERTRAG

Une énergie d'avance

Cap Cergy, Bâtiment B, 4-6 Rue des Chauffours,
95015 Cergy-Pontoise Cedex

Tel : 01.30.30.60.09

Email: ----

Poste électrique
Bois Brunet

DATE27/04/2021

A3Echelle 1:1000

Commune: Champagné-Saint-Hilaire

Feuille Cadastre: 000 A 01

Parcelle concernée: 0027

N



Nom de fichier : FR PC BB IMPLANTATION V3 - CADASTRE



ENERTRAG

Une énergie d'avance

Cap Cergy, Bâtiment B, 4-6 Rue des Chauffours,
95015 Cergy-Pontoise Cedex

Tel : 01.30.30.60.09

Poste privé de Bois Brunet

DATE29/06/2021

A3Scale 1:300

— Limite parcellaire

— Clôture

— Equipements Haute tension

— Câbles

— Chemin à créer

— Chemin RTE existant

○ Arbustes existants

● Arbustes à planter

01020

meters

N

W

S

E

Nom de fichier : FR_PC_BB IMPLANTATION V4

This technical site plan illustrates the proposed electrical installation and landscaping for the Bois Brunet private station. The plan is bounded by a red line representing the parcel limit, with overall dimensions of 68m by 50m. Key features include:

- Access and Pathways:** A yellow area at the top represents an existing RTE (Réseau de Transport Électrique) path. A new cyan path is shown leading from this area towards the buildings.
- Buildings and Rooms:** Two main buildings are shown: an 'HTA ROOM' (High Voltage Room) measuring 11.7m by 9.6m, and an 'RTE Room' (Régulation and Transformation Room) measuring 4.5m by 6m. A 'Remote Tank' is also indicated near the HTA room.
- Electrical Infrastructure:** Blue lines represent high-voltage cables running from the top left towards the buildings. Green lines and symbols indicate the placement of high-voltage equipment, including transformers and switchgear. Dimensions for these areas are provided (e.g., 17.1m, 5.2m, 6.9m, 1.6m, 2.9m).
- Landscaping:** The plan shows existing shrubs (green circles) and areas where new shrubs are to be planted (green circles with dots). A row of shrubs is planned along the top boundary, and another row is planned along the right boundary.
- Orientation and Scale:** A scale bar at the bottom left indicates distances up to 20 meters. A compass rose at the bottom right shows North (N), South (S), East (E), and West (W).

ENERTRAG

Une énergie d'avance

Cap Cergy, Bâtiment B, 4-6 Rue des Chauffours,
95015 Cergy-Pontoise Cedex

Tel : 01.30.30.60.09

Poste de transformation
Bois Brunet

DATE29/06/2021

A3Echelle 1:2000

Parcelle du projet

Clôture

Equipements du poste

Ligne 90 Kv

Pistes à créer

Terrains agricoles

Terrains industriels

Poste du laitier (RTE)

Nouveau poste (SRD)

Haies arbustives existantes

Haies arbustives à créer

Haies arbustives à Couper

Cours d'eau intermittent

N

W

E

S

0

75

150

Mètres

Nom de fichier : FR_PC_BB IMPLANTATION V4

This aerial map illustrates the proposed transformation of the Bois Brunet site. The map features several key elements:

- Parcelle du projet:** A red outline delineates the project's boundary.
- Clôture:** A magenta line indicates the proposed perimeter fence.
- Equipements du poste:** Yellow outlines and symbols mark the locations of existing and new equipment.
- Ligne 90 Kv:** A blue line shows the path of the 90 kV power line.
- Pistes à créer:** Cyan lines indicate new access paths to be created.
- Terrains agricoles:** Green rectangular boxes label various agricultural plots, including 8, 31, 30, 52, 1157, 1158, 1087, 1156, 1167, 26, 27, 471, 470, 133, 174, 173, 172, 171, 170, 169, 168, 167, 166, 165, 164, 163, 162, 161, 160, 159, 158, 157, 156, 155, 154, 153, 152, 151, 150, 149, 148, 147, 146, 145, 144, 143, 142, 141, 140, 139, 138, 137, 136, 135, 134, 133, 132, 131, 130, 129, 128, 127, 126, 125, 124, 123, 122, 121, 120, 119, 118, 117, 116, 115, 114, 113, 112, 111, 110, 109, 108, 107, 106, 105, 104, 103, 102, 101, 100, 99, 98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91, 90, 89, 88, 87, 86, 85, 84, 83, 82, 81, 80, 79, 78, 77, 76, 75, 74, 73, 72, 71, 70, 69, 68, 67, 66, 65, 64, 63, 62, 61, 60, 59, 58, 57, 56, 55, 54, 53, 52, 51, 50, 49, 48, 47, 46, 45, 44, 43, 42, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
- Terrains industriels:** Blue rectangular boxes label industrial plots, including 1156 and 1167.
- Poste du laitier (RTE):** A magenta star symbol marks the location of the RTE milk post.
- Nouveau poste (SRD):** A cyan star symbol marks the location of the newly constructed SRD post.
- Haies arbustives existantes:** Green circles indicate existing shrub hedges.
- Haies arbustives à créer:** Green circles indicate areas where new shrub hedges are to be created.
- Haies arbustives à Couper:** Red circles indicate areas where existing shrub hedges are to be removed.
- Cours d'eau intermittent:** A dashed cyan line indicates the location of an intermittent water course.

The map also includes a north arrow in the bottom left corner and a scale bar (0 to 150 meters) in the bottom right corner.

Localisation des prises de vue projet "Poste électrique de Bois Brunet"



Poste hors du champ de vision





Poste objet du projet en
dehors du champ de vision



Postes SRD et RTE

chemin d'accès RTE



Emprise approximative du projet



Aperçu de l'emprise du projet





Poste SRD



Parcelle du projet

